

## Pourquoi la mairie de Nogent-sur-Marne offre des arbres à ses habitants

**À Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), les propriétaires et copropriétés peuvent solliciter un don d'arbres à la mairie jusqu'au 31 août 2022.**

Si les municipalités s'emploient à végétaliser leur espace public, quid de l'espace privé ? Pour développer la biodiversité, la ville de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), a décidé de donner des arbres à ses habitants, si ces derniers en font la demande. Le règlement – approuvé le 5 avril 2022 par le conseil municipal – fixe la date butoir des demandes de dons au 31 août 2022

Une visite technique organisée pour étudier la faisabilité de la plantation

Les bénéficiaires de la mesure peuvent être des propriétaires ou des copropriétés. La demande s'effectue par courrier adressé à la mairie de Nogent-sur-Marne, pour un maximum d'un arbre par an. Puis, une visite technique est organisée en présence d'un technicien de la Ville afin d'étudier la faisabilité de la plantation.

De l'érable au tilleul, l'expert définira si l'essence de l'arbre choisi est adaptée à l'environnement du lieu. Ces visites s'étaleront entre mai et septembre 2022 et la plantation des arbres interviendra, elle, entre les mois d'octobre et de décembre 2022.

Un investissement à hauteur de 30 000 euros.

Dans son communiqué, la mairie considère « que le domaine privé, qu'il s'agisse d'habitations individuelles ou de logements collectifs, peut contribuer tout autant au bien-être commun en préservant et en développant la biodiversité ».

Un geste écologique chiffré à un maximum de 15 000 euros d'arbres donnés, auquel s'ajoute un montant de 15 000 euros affecté à la plantation, pris en charge par la commune, selon les délibérations du conseil municipal, le 5 avril.

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Actu Val-de-Marne dans l'espace Mon Actu. En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.



<https://static.actu.fr/uploads/2022/07/aee5d1f17ad2692f5d1f17ad234f5dv-1.jpg>

Une visite technique est organisée en présence d'un technicien de la Ville afin d'étudier la faisabilité de la plantation des arbres, à Nogent-sur-Marne (©Ma-non Le Yan)

